



format : 16 x 22 cm

60 pages, sous protège-cahier

ISBN 979-10-94565-38-4

prix public: 10 €

parution: 19 octobre 2018

collection le cabinet de dessins

Présentée sous protège-cahier transparent, la collection Le cabinet de dessins se consacre entièrement au dessin sous toutes ses formes, indépendamment des époques et des pratiques.

Hans Talhoffer

Combats 1467

Texte de Franck Guyon: Parades.

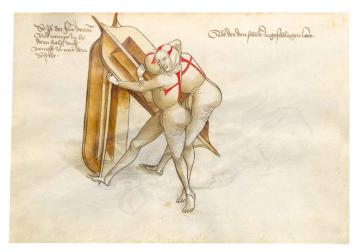
Si Dieu a le pouvoir de sonder les âmes, Il est Celui qui saura décider si tel ou tel qu'on accuse de tel crime est innocent ou non. L'ordalie (ou jugement de Dieu) (procès religieux, s'il en fut) repose sur ce principe, qui consiste à soumettre un suspect à une épreuve physique. Cette tradition ordalique s'est perpétuée au moyen âge occidental sous la forme du duel judiciaire, un jugement par les armes, qui permettait de trancher un différend entre deux plaignants, le vainqueur du combat, innocenté par Dieu lui-même, obtenant justice.

Mais qui dit duel dit aussi savoir-faire, techniques, maîtrise des armes, entraînement, et par conséquent instructeur. L'un de ceux-là, et sans doute alors le plus renommé en ce quinzième siècle, est Hans Talhoffer (vers 1420 et 1490), germain de son état, maître d'armes hors pair, au point de le dire imbattable.

Mais l'homme n'est pas seulement un homme d'épée, il est également un homme de plume, auteur de trois manuscrits, de trois traités techniques quant à l'art du combat, respectivement réalisés en 1443, 1459 et 1467. Ce sont des manuels d'apprentissage du combat individuel (des *Fechtbuch*) écrits en souabe et présentant nombre d'illustrations réalisées par Hans Talhoffer lui-même. On y découvre des techniques diverses et variées afin de combattre (à pied ou à cheval), afin de savoir faire usage d'une multitude d'armes : bâton, épée, bouclier, sabre, pique, etc., afin surtout de terrasser son adversaire et d'emporter le duel et que justice ainsi, par Dieu lui-même, soit faite.

Ces remarquables illustrations de Hans Talhoffer dépassent amplement aujourd'hui le cadre et la question du duel judiciaire. On peut même affirmer qu'elles doivent être regardées pour elles-mêmes, comme d'exceptionnelles parades, dans tous les sens du terme : des sortes de spectacles, des sortes d'exhibitions ou de revues, qui ne seraient pas sans évoquer, par de nombreux aspects, ce qu'on appelle communément des parades amoureuses ; des sortes de chorégraphies, danses ou ballets, où le verbe parer ne se réduirait pas à l'idée de parer un coup, mais s'étendrait à l'idée de parures, non pas comme ornements, vêtements, bijoux (ou quoi que ce soit de cette espèce) mais comme l'allure d'une esthétique résolument moderne, empreinte d'une beauté troublante, comme s'il pouvait s'agir en quelque sorte d'épreuves ayant à faire avec le mystère de la grâce.











EDITIONS MARGUERITE WAKNINE